

# CONVENTION

## « Critérium National » de Classe FFVoile 2018

### ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La **Fédération Française de Voile (FFVoile)**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est 17, rue Henri Bocquillon – 75015 PARIS,  
Représentée par son Président, **Monsieur Nicolas HENARD**, dûment habilité aux fins des présentes.  
Ci-après dénommée la **FFVoile**

**D'une part,**

Et

L'**Association des Vaurien**, association régie par la loi de 1901, dont le siège est AS VAURIEN France – 68, avenue Cousin de Méricourt 94230 CACHAN  
Représentée par son Président, **Monsieur Alexandre APPERT**, dûment habilité aux fins des présentes,  
Ci-après dénommée **Classe**

**D'autre part,**

### IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

#### **1. TEXTES**

Le « Critérium National » Vaurien est régi par le Règlement du « Critérium National de Classe FFVoile » et la présente convention. Aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord formel préalable des deux parties.

Le Règlement du « Critérium National de Classe FFVoile » est joint à la présente.

#### **2. CALENDRIER**

Pour 2018, le « Critérium National » Vaurien est organisé par le CN Rance Frémur du 15 au 16 septembre 2018.

#### **3. RESULTATS**

La proclamation des résultats se fera sur le site de la Fédération Française de Voile à la fin des épreuves.

Dès la fin de l'épreuve, la sauvegarde de la régate (fichier format WDZ) devra être adressée par mail à : [VLresultats@ffvoile.fr](mailto:VLresultats@ffvoile.fr)

Fait en deux exemplaires, dont chacun destiné à l'une des parties.

A Paris, le

Pour l'**Association des Vaurien**,  
Alexandre APPERT

Pour la **FFVoile**  
Nicolas HENARD